

ASSEMBLÉE NATIONALE3 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-738

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE 33

Rédiger ainsi cet article :

« Le plafond des autorisations d'emplois de l'État, pour 2018, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est réparti comme suit :

«

Désignation du ministère ou du budget annexe	Plafond exprimé en ETPT
	1 918 152
I. Budget général	
Action et comptes publics	123 736
Agriculture et alimentation	27 562
Armées	274 580
Cohésion des territoires	573
Culture	8348
Économie et finances	10 337
Éducation nationale	1 018 921
Enseignement supérieur, recherche et innovation	8 016
Europe et affaires étrangères	10 730
Intérieur	287 325
Justice	84 969
Outre-mer	2725
Services du Premier ministre	8736
Solidarités et santé	7138
Sports	
Transition écologique et solidaire	38 005
Travail	6 451
	7877
II. Budgets annexes	
Contrôle et exploitation aériens	7877
Publications officielles et information administrative	0
Total général	1 926 029

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à diminuer de 2 % les plafonds des autorisations d'emplois de l'État pour 2018.

Les budgets suivants seraient préservés : armées, cohésion des territoires, enseignement supérieur, recherche et innovation, Intérieur, Justice.

Ce choix stratégique suppose un effort plus important des autres budgets pour parvenir à l'objectif de 2 %.